

## Ouverture d'un débit temporaire de boissons

Nom de l'association : .....

N° Agrément Jeunesse et Sports (pour les associations sportives) : .....

Adresse : .....

Nom du responsable : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L3335-4 du Code de la Santé Publique et des mesures contre l'alcoolisme, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> groupes.

Dates : .....

Heures : de ..... à .....

Lieu : .....

À l'occasion de : .....

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Nantes, le

Signature

Nom de la personne en charge du dossier : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

### Rappels

Boissons du 1<sup>er</sup> groupe : boissons sans alcool.

Boissons du 3<sup>e</sup> groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturel, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant jusqu'à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Nombre d'autorisations pouvant être délivrées chaque année :

- Associations sportives : 10 autorisations par an à répartir, le cas échéant, entre les différentes sections de la structure.
- Autres associations : 5 autorisations par an.

Tout document émanant ou traité par la Mairie de Nantes fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Mairie de Nantes et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'attention du service Réglementation du commerce de la Mairie de Nantes à l'adresse indiquée ci-dessous, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.